



Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

SLO 22

ID : 033-213300700-20210208-202111-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Catherine SANCHEZ, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Audrey JOLLY pouvoir M. PHOENIX Didier, Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Renaud CHEIN pouvoir M. CHAUSSONNET Denis

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

FINANCES 2021/11 N°8

DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 POUR CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG, TRANCHE II

Monsieur le Maire présente la Loi de Finances pour 2021.

Afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement a souhaité mobiliser pour 2021 des crédits supplémentaires pour un montant de 110,5 milliards d'euros spécifiquement dédiés à la relance économique.

Ces crédits financent à hauteur de 3 milliards d'euros la dotation de soutien à l'investissement local.

Une enveloppe de 1.5 milliards d'euros consacrée à des projets du bloc communal dont fait partie la DSIL de droit commun.

Projets éligibles : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

A noter qu'il sera possible de cumuler des subventions au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour :

- Construction des ateliers municipaux et Aménagement du centre Bourg, tranche II

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

DECIDE de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement 2021, pour la construction des Ateliers Municipaux et d'Aménagement du Centre Bourg Tranche II, afin de répondre à la mise aux normes PMR, et de sécurisations du bâtiment rendu aujourd'hui nécessaire.

Le résultat de l'accroissement du nombre d'habitants (+ 11,54 % en un an et 75,47% en 10 ans) a engendré un accroissement du nombre d'interventions, d'engins et de matériels à stocker pour les agents techniques de la commune de Brach.

Le plan de financement est fixé ainsi qu'il suit :

Construction des Ateliers Municipaux :	526 897.40 € HT
Aménagement du centre Bourg, TR II :	86 078,30 € HT
Coût Total des Travaux :	612 975.70 € HT
(Hors frais de Maitrise d'Œuvre)	
- DETR 2021 :	
o Plafond des dépenses éligibles :	500 000.00 € HT
o Subvention : 35 %	175 000.00 € HT
- Subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement (51.45%)	315 380.56 € HT
- Autofinancement (20%)	122 595.14 € HT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX